

4ème Mission Conjointe des Programmes FCPF et UN-REDD – République Démocratique du Congo

PROGRAMME ONU-REDD

17-19 mars 2010



R.D.C.

Processus REDD

4^{ème} mission conjointe des programmes FCPF et UN-REDD

Kinshasa, du 9 au 12 Février 2010

version: 26/2/2010

1.- Description de la mission

La quatrième mission conjointe des programmes UN-REDD et FCPF (Fonds de Partenariat du Carbone Forestier) s'est rendue en RDC du 9 au 12 février 2010 avec comme objectif principal d'examiner le *Plan de Préparation à la REDD* (R-PP) de la RDC et de s'assurer que l'élaboration de ce document s'est déroulée dans un contexte d'appropriation, de transparence et de participation publique. La mission devait aussi considérer la pertinence de soumettre le R-PP au Comité de Participants du FCPF et au Conseil de Direction du programme UN-REDD en mars 2010. L'Annexe 1 présente les Termes de Référence de la mission.

La mission a été composée de représentants des trois agences du Programme UN-REDD (FAO, PNUD, PNUF), du FCPF (Banque mondiale), du Rainforest Foundation (sections de Norvège et du Royaume Uni), du WWF International et du Gouvernement de la Norvège (en qualité d'observateur). La COMIFAC et le CBFF ont été invités à participer à la mission, mais ils ont exprimé leurs excuses à cause d'autres engagements. La mission a travaillé étroitement avec le Point Focal CCNUCC/REDD de la RDC, les membres de la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) et des représentants du Groupe de Travail Climat-REDD (GTCR) de la société civile congolaise. L'Annexe 2 donne la composition de la mission.

La mission tient à remercier vivement le Gouvernement de la RDC, à travers la personne de S.E. Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme (MECNT) qui a veillé à ce que ses travaux se déroulent dans les meilleures conditions et qui l'a honorée par sa présidence de la réunion de restitution qui a eu lieu le 12 février 2010. La mission adresse aussi ses remerciements à la CN-REDD, pour l'accueil et la contribution active, ainsi qu'au GTCR, qui a organisé une séance publique de discussion sur le processus REDD et qui a contribué aux travaux de la mission.

La mission a eu plusieurs séances de discussions fructueuses sur le *draft* du R-PP lors des réunions avec les membres de la CN-REDD/MECNT, avec plusieurs représentants de la société civile (notamment les membres du GTCR), entre les agences des programmes UN-REDD et le FCPF, et les groupes de travail multipartenaires qui ont été mobilisés dans le processus de consultation et validation autour de l'élaboration du R-PP (Les travaux de ces groupes ont précédé de deux semaines la mission et se poursuivront jusqu' l'étape de validation nationale prévue lors de l'atelier du 18 et 19 février 2010).

Des rencontres et des réunions plénières ont permis à la mission de recueillir les commentaires des participants, d'identifier les questions clés de convergence ou de controverse. A l'issue de ses rencontres et travaux, la mission a formulé des commentaires et des propositions pour réviser et améliorer le *draft* du R-PP afin d'aider le pays à finaliser un document de qualité à soumettre aux conseils de direction du UN-REDD et FCPF pour financement. L'Annexe 3 présente le Programme de la mission tel que réalisé.

2.- Questions principales examinées lors de la mission et résultats

La mission a examiné les suivantes questions:

- Le processus d'élaboration du R-PP, notamment la qualité de la participation et la délibération multipartenaires, en prenant en compte le court délai de préparation disponible.
- La substance du R-PP, y compris l'analyse des composantes principales des processus de préparation à la REDD requises internationalement, la vision stratégique et les activités proposées. L'Annexe 4 compile les commentaires de la mission sur le R-PP ainsi que les commentaires recueillis lors dernières séances des groupes de travail nationaux, qui ont eu lieu au même temps que la mission. L'Annexe 5 présente le Cadre de résultats du R-PP proposé par la mission. Une matrice des risques de la mise en œuvre du R-PP est donnée à l'Annexe 6 de ce document.
- Le budget du R-PP et la répartition des allocations parmi les 4 agences des programmes UN-REDD et FCPF. Des ajustements du budget ont été proposés par la mission et ont été retenus. L'Annexe 7 présente une synthèse du budget du R-PP, y compris la ventilation des allocations parmi les 4 agences concernées.
- Les mécanismes de mise en œuvre du R-PP, y compris les dispositifs institutionnels, les méthodes de travail et la coordination entre les acteurs extérieurs.
- Les options pour des expérimentations autour de la REDD, y compris la nature et la portée des projets pilotes sectoriels et des projets géographiquement intégrés, ainsi que l'éventualité d'un déploiement anticipé de la Stratégie REDD. Sur les projets géographiques, la mission a discuté leur portée et leur importance dans le processus nationale de préparation à la REDD, ainsi que le rôle d'accompagnement et de guidance du MECNT et de la CN-REDD à ces initiatives locales.

3.- Conclusions de la mission

Le *draft* du document R-PP proposé par la RDC est d'ores et déjà un document de bonne qualité qui présente une feuille de route solide et cohérente pour la préparation du pays à son intégration future au mécanisme international REDD+. La mission a constaté que le R-PP a été élaboré de façon participative et qu'il enregistre un niveau d'appropriation nationale adéquat. Sous réserve d'intégrer les commentaires de la mission ainsi que ceux des groupes de consultations et des dernières séances de validation, il est prêt pour soumission en tant que *document compréhensif* aux Conseil de Direction du Programme UN-REDD et au Comité de participants du FCPF, qui auront lieu respectivement les 18-19 mars (Nairobi) et les 22-25 mars (Libreville). De même, il convient de souligner que les commentaires issus du processus TAP (Technical Advisory Panel) du FCPF et du réviseur-expert engagé par l'UN-REDD seront également pris en compte, soit avant ou après les réunions des instances mentionnés.

Le R-PP formule de façon détaillé toutes les composantes requises pour le processus de préparation à la REDD. Pour chaque composante, il identifie les étapes et les activités principales, en leur associant un budget suffisamment élaboré. De ce fait, le R-PP représente un important document de référence pour la coordination et l'harmonisation au niveau national des interventions dans le domaine de la REDD.

La durée du R-PP s'étend sur 3 ans (2010-2012), ce qui est assez ambitieux. Il pourrait s'agir d'une période relativement courte compte tenu des ambitions relatées dans le R-PP. C'est donc considéré comme un des risques du R-PP (voire Proposition de Matrice de risques dans l'Annexe 6). Néanmoins, la mission recommande de maintenir cette planification sur 3 ans car il est souhaitable d'appuyer la dynamique et

l'intensité selon lesquelles se déroule le processus de préparation de la REDD en RDC. Il est fort de constaté que l'ensemble des parties prenantes dans ce processus sont motivées et prêtes à développer leurs efforts et poursuivre le travail intensif qui a été accompli jusqu'ici. Toutefois, la mission a suggéré qu'une évaluation à mi-parcours soit effectuée avant la fin de l'année 2011 dans le cadre d'une mission conjointe UN-REDD/FCPF. Ceci permettra l'ajustement et/ou l'actualisation nécessaire des activités, du planning et du budget.

Le budget du R-PP, estimé à 22 million US\$, est assez cohérent. C'est un budget élevé mais qui peut être facilement justifié à l'égard des enjeux et les défis majeurs que compte la RDC sur les plans, politique, institutionnel, économique et humain ainsi que la grande étendu de ce pays et de son patrimoine forestiers (145 millions d'hectares de forêts sur une superficie totale de 243 millions d'hectares). Le R-PP sera soumis au Conseil de Direction du Programme UN-REDD et au Comité de participants du FCPF en vue de demander une allocation s'élevant respectivement à 5,5 et 3,4 millions US\$. Le montant total à mobiliser en mars 2010 par ces deux programmes multilatéraux est d'environ 9 millions US\$ et représente autour du 40% du budget total nécessaire pour la mise en œuvre du R-PP.

Cependant, le R-PP et son budget sont planifiés de façon à ce que les allocations proposées auprès des programmes UN-REDD et FCPF permettent un avancement significatif du processus de préparation de la RDC à la REDD. Le R-PP est aussi conçu comme un instrument solide convaincant pour la mobilisation de fonds additionnels.

En outre, les agences se sont mis d'accord sur leurs rôles et responsabilités de financement et d'assistance technique lors de la mise en œuvre du R-PP, tel que résumé au tableau ci-dessous.

Volets de préparation à la REDD	Agences chargées
1a/ Gestion de la Préparation à la REDD	PNUD / FCPF-Banque mondiale
1b/ Consultations et Participation	PNUD / FCPF-Banque mondiale
2a/ Facteurs déforestation et aspects politiques	FAO / PNUE
2b/ Options stratégiques du REDD	FCPF-Banque mondiale / PNUD
2c/ Cadre de mise en œuvre de REDD	FCPF-Banque mondiale
2d/ Impacts sociaux et environnementaux (SESA)	PNUE
3/ Scénario de Référence	FAO / FCPF-Banque mondiale
4a/ MRV (émissions et absorptions)	FAO
4b/ MRV (co-bénéfices et impacts)	PNUE

La mission a permis aussi aux agences internationales du Programme UN-REDD et au FCPF de définir les bases d'une coordination interne affirmant le principe d'un processus REDD unique, participatif et transparent piloté par la Coordination Nationale REDD.

La mission a constaté que l'esprit de collaboration entre le Gouvernement (par le biais du MECNT et de la CN-REDD) et la société civile et les organisations des populations forestières (organisées dans le cadre du GTCR) est unanimement respecté et apprécié par tous les partenaires. L'Annexe 8 présente les observations et commentaires du GTCR sur le R-PP soulignant que l'exercice de préparation à la REDD a constitué un

espace de débat constructif, d'échanges et de convergence collective. Les commentaires de la société civile seront pris en compte et incorporés dans la version finale du R-PP.

La connaissance de la REDD et ses enjeux se renforcent de façon graduelle au sein de la société civile congolaise, notamment grâce à l'important appui du GTCR et l'approche adoptée par la CN-REDD. Les activités de sensibilisation et de consultation doivent se poursuivre et elles seront progressivement déclinées au niveau provincial et au niveau local afin de bâtir une solide base participative du processus de construction et de mise en œuvre de la Stratégie REDD. Grâce à ses réseaux actifs à plusieurs niveaux, le GTCR est bien placé à jouer ce rôle. L'appui au GTCR est pris en compte dans le cadre du R-PP et la mission adhère consentit son développement.

La mission constate que la CN-REDD doit maintenir son rôle central dans le processus de préparation de la RDC à la REDD. Compte tenu de la complexité du processus REDD, elle est appelée à se renforcer pour faire face à l'augmentation et la diversité des activités et des tâches qui lui sont confiées. Toutefois, il a été clarifié que l'intervention de la CN-REDD constitue une étape transitoire et que l'objectif escompté est de bâtir graduellement les capacités de directions juridiques, administratives, financières et techniques au sein du MECNT et des autres ministères et institutions concernés. Ce renforcement de capacités est décisif pour que ces entités puissent assumer pleinement leurs rôles dans la mise en œuvre d'un processus nouveau et complexe qu'est la REDD.

De même, la déclinaison du processus REDD au niveau provincial devrait se faire progressivement et à travers le recrutement de points focaux REDD directement rattachés aux cabinets des Gouverneurs. La déclinaison provinciale concernera en première phase trois provinces forestières (Bandundu, Équateur, Orientale) et sera étendue sur l'ensemble du territoire de la RDC pour couvrir les 11 provinces du pays au bout des trois années de la deuxième phase de préparation.

4.- Prochaines étapes

Les prochaines étapes du processus REDD sont synthétisées dans le tableau ci-dessous:

Activités et actions	Dates
Ateliers nationales de pre-validation et de validation du R-PP (la dernière présidé par le Ministre de l'Environnement)	18 et 19 février
Commentaires du <i>Technical Advisory Panel</i> (TAP) du FCPF et commentaires du UN-REDD (Secrétariat et réviseurs indépendants)	22-26 février
Soumission du R-PP (draft) au UN-REDD et FCPF	26 février
Conseil de direction du Programme UN-REDD	18-19 mars
Comité de participants du FCPF	22-25 mars
Finalisation du document R-PP, y compris les recommandations des conseils UN-REDD et FCPF, ainsi que des commentaires qui n'ont été pas incorporés	avril
Finalisation du budget du R-PP, ainsi que du budget détaillée et du plan de travail 2010 du UN-REDD	avril
Plaidoyer auprès le CBFF et d'autres bailleurs	mars-mai
Préparation de l'accord de don avec le FCPF pour la mise en œuvre du R-PP (pourvu que le R-PP soit approuvé par le Comité de participants du FCPF)	mai - juillet

Annexe 1 – Termes de Référence de la mission

(les annexes des TdR originales ne sont pas attachés)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

4^{ème} mission conjointe des programmes UN-REDD et FCPF pour l'appui au processus REDD en RDC

du 9 au 12 février 2010

1. Contexte

Le **processus REDD en RDC** est en cours depuis janvier 2009 et a reçu l'appui de deux programmes multilatéraux, à savoir le Programme UN-REDD (FAO/PNUD/PNU) et le programme FCPF (Banque mondiale), ainsi que l'intérêt et le soutien d'une grande diversité de partenaires. Le pays a préparé un *Plan de Préparation pour la REDD* (R-PP) qu'il vise à soumettre aux programmes UN-REDD et FCPF pour financement. Ce R-PP a été préparé de façon participative et ouverte, comme envisagé depuis le début du processus. Une mission conjointe est proposée pour réviser le R-PP afin qu'il soit prêt pour soumission aux conseils de direction de l'UN-REDD et du FCPF, qui sont prévus pour mars 2010.

2. Description de la mission

La mission internationale conjointe pour le processus REDD en RDC se déroulera **du 9 au 12 février 2010** à Kinshasa.

L'**objectif principal** de la mission est de réviser le R-PP de la RDC en vue de sa soumission aux conseils de direction des programmes UN-REDD et FCPF, prévues pour mars 2010. Les **objectifs spécifiques** de la mission sont les suivants:

- (a) Examiner les contenus du document R-PP, son processus de préparation et rédaction, et le degré d'appropriation nationale.
- (b) Conduire des échanges sur le R-PP et sur la suite du processus national de *Préparation à la REDD* avec les partenaires du REDD, notamment des représentants de la société civile ainsi que des bailleurs de fonds présents au pays.
- (c) Définir les rôles et les responsabilités des 4 agences internationales de financement et d'appui technique au REDD (BM/FAO/PNUD/PNU) lors de la mise en œuvre du R-PP.
- (d) Réviser le budget présenté dans le R-PP et le financement des composantes entre les agences de UN-REDD et le FCPF.
- (e) Évaluer la faisabilité des mécanismes de mise en œuvre du R-PP.

Un agenda provisoire est présenté dans l'Annexe 1. La mission sera composée par des responsables REDD de la FAO, du PNUD, du PNU et de la Banque mondiale. D'autres partenaires internationaux ont été invités à participer et à contribuer aux travaux de la mission pour enrichir l'exercice et maintenir l'esprit de coopération élargie. La composition de la mission est compilée dans l'Annexe 2. La mission travaillera étroitement avec les représentants du Gouvernement, les membres de la Coordination Nationale REDD et les responsables du Groupe de Travail Climat-REDD.

3. Résultats attendus

La mission devra appuyer le Gouvernement de la RDC à améliorer la qualité du R-PP afin qu'il puisse être présenté aux conseils de direction du UN-REDD et du FCPF en mars 2010 avec de bonnes perspectives d'approbation. La mission se mettra d'accord avec les partenaires clés sur les mécanismes principaux de mise en œuvre du R-PP, ainsi que sur un calendrier de travail pour le premier semestre 2010. Un rapport de mission sera élaboré pour présenter les résultats obtenus (il sera discuté et révisé entre les parties prenantes avant son adoption).

Annexe 2 – Programme finale de la mission

Jour	Horaire	Activités	Lieu
Mardi 9	8 ³⁰ - 10 ³⁰	Réunion coordination interne UN-REDD et FCPF	Salle Safricas (PNUD/PNUE)
	11 ⁰⁰ - 17 ⁰⁰	Séance de travail sur le R-PP	Salle FNUAP
	18 ⁰⁰ - 18 ³⁰	Rencontre avec Directeur Pays du PNUD	PNUD
Mercredi 10	8 ³⁰ - 16 ⁰⁰	Séance de travail sur le R-PP Groupes de travail thématiques Révision du calendrier	Salle FNUAP
	17 ⁰⁰ - 18 ⁰⁰	Révision journalière UN-REDD / FCPF	Salle FNUAP
Jeudi 11	9 ⁰⁰ - 12 ⁰⁰	Séance ouverte avec les partenaires de la société civile, représentants des peuples autochtones et des ONG <i>- Organisée par le Groupe de Travail Climat-REDD</i>	Salle FNUAP
	14 ³⁰ - 16 ³⁰	Réunion technique sur les projets pilotes REDD géographiques et territoriaux	Salle FNUAP
	16 ³⁰ - 17 ³⁰	Analyse budgétaire du R-PP entre les agences UN-REDD et FCPF	Salle FNUAP
Vendredi 12	9 ⁰⁰ - 13 ³⁰	Réunions de travail internes.	-
	15 ⁰⁰ - 16 ⁰⁰	Réunion de restitution avec le Ministre de l'Environnement	MECNT

Annexe 3 - Membres de la mission conjointe

Nom	Institution
André Aquino	Banque mondiale / FCPF
Josep A. Garí	PNUD
Oudara Souvannavong	FAO
Wahida Shah	PNUE
Jamel Thlibi	PNUD
Danae Maniatis	FAO
Lars Løvold	Rainforest Foundation - Norway
Anne Martinussen	Rainforest Foundation - Norway
Nathaniel Dyer	Rainforest Foundation - UK
Ken Creighton	WWF International
Lars Ekman (observer)	Royal Norwegian Embassy in Luanda

La mission a travaillé étroitement avec les professionnels suivants en RDC:

M. Vincent Kasulu (Directeur Développement Durable / MECNT; Point Focal CCNUCC/REDD)

M. Kanu Mbizi (Coordonateur Nationale REDD / MECNT)

M. Fabien Monteils (Conseiller Technique Principale, Programme UN-REDD / CN-REDD)

M. Philémon Mukendi (CN-REDD)

M. Bruno Guay (CN-REDD)

M. Roger Muchuba (Coordonateur, GTCR / Société civile)

M. Jean Marie Bolika (GTCR / Société civile)

Mme. Anne Martinet (Consultant, CN-REDD)

M. Sébastien Malele (Directeur, DIAF)

M. François Kapa (FAO-Kinshasa)

Annexe 4 – Commentaires sur le R-PP

Cette table combine les commentaires de la mission conjointe avec les commentaires finales des groupes de travail multidisciplinaires qui se sont réunis lors du période de la mission.

	Commentaires	Réponses et/ou actions à mener dans le R-PP
Composante 1a – Dispositifs nationaux de gestion de la préparation		
1.	Certains ministères ne sont pas intégrés dans le comité interministériel alors qu'ils ont un rôle à jouer (par exemple : Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire...)	Le décret prévoit la possibilité de faire appel à d'autres ministères. Ajouter que lors de la première réunion du comité interministériel, il est prévu d'évaluer la pertinence et les modalités de l'inclusion d'autres Ministères.
2.	Devant le caractère multisectoriel des enjeux, un pilotage par le Ministère de l'Environnement pourrait être insuffisant.	Important de passer par le Ministère de l'Environnement pour dynamiser le processus, car il faut développer la REDD sur de racines solides. Mais tant la CN-REDD comme les piliers institutionnelles du REDD sont censés d'évoluer. La Stratégie REDD aidera à visualiser une telle évolution.
3.	Clarifier les modalités d'appui à la REDD à niveau provincial, en assurant leur harmonisation avec le Code Forestier et le Processus de Décentralisation en cours au pays	La mission a constitué un groupe de travail interne qui a fait une proposition plus détaillée sur ce sujet (y compris, par exemple, le recrutement de Points Focaux Provinciaux REDD rattachés au Gouverneur, commençant par les Provinces plus boisées et allant graduellement aux autres provinces). Ce sera inclus dans le R-PP.
4.	Les tâches confiées à la CN-REDD semblent trop lourdes. Les services techniques devraient être de plus en plus responsables pour les actions REDD.	La préparation à la REDD est un travail assez intense et multisectoriel, ce qui oblige à maintenir une cellule de travail compétente, pleinement dédiée et qui travaille en équipe. La CN-REDD est considérée comme une structure intérimaire pour préparer le pays à la REDD et assurer la mise en œuvre du R-PP, y compris préparer et renforcer les capacités des structures qui devront s'occuper de la REDD ultérieurement. La composition de la CN-REDD sera réduite par rapport à la vision cible de la version 1 du R-PP et la provision de personnel et renforcements de capacités dans les divisions clés (telles que DIAF et DDD) sera assurée, de même qu'au niveau provincial.
Composante 1b – Consultation et participation des parties prenantes		
5.	L'implication du secteur privé est réduite jusqu'à maintenant.	La CN-REDD va renforcer les échanges avec le secteur privé. La question de l'appui au secteur privé a été abordée en groupe de travail sur les stratégies sectorielles. Des pistes pour impliquer le secteur privé seront abordées dans le RPP à titre préliminaire (cf point 15).
6.	Quelle est la représentativité du GTCR et comment l'améliorer ?	Le GTCR doit fournir un encadré à insérer dans le R-PP sur le processus de structuration qu'il a connu et qu'il envisage, incluant un organigramme des partenaires membres de leur groupe.
7.	Le budget IEC doit fournir des financements spécifiques pour les acteurs de la société civile.	C'est prévu. Les organisations de la société civile et des populations forestières sont un partenaire privilégié dans ce volet. Le budget du volet 1b sera révisé pour clarifier cette demande. Une séance de travail entre le GTCR et le Responsable IEC de la CN-REDD est prévue pour échanger plus sur cet aspect.
8.	Le rôle et l'importance de la société civile dans le processus REDD devrait ressortir clairement dans les activités et la répartition budgétaire dans le R-PP (Page 80)	Le budget R-PP est en cours de révision. On considère que la société civile sera un participant essentiel dans le processus REDD national, et un partenaire privilégié dans certaines actions, notamment le volet IEC, la SESA, la vérification sur le terrain, etc. Il est proposé d'inclure dans le R-PP un encadré qui décrit le rôle global de la société civile, mentionnant les activités où la société civile pourrait intervenir. Les ressources globales qui seront mobilisées pour permettre que la société civile aient des conditions nécessaires pour exercer son rôle de partie prenante et également puissent exercer des travaux plus sectorisés seront identifiées dans une seconde phase (décision conjointe avec la société civile le lundi 15 février).

	Commentaires	Réponses et/ou actions à mener dans le R-PP
9.	Certains partenaires à niveau provincial sont encore en train de discuter et fournir leurs commentaires sur le R-PP.	Ces commentaires seront considérés dans la version "février 2010" du R-PP, mais ils doivent arriver à la CN-REDD avant le 17 février. Autrement ils seront inclus dans la version finale (avril 2010).
Composante 2a – Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance		
10.	Mentionner les feux de brousse comme un facteur de déforestation.	Cela sera intégré.
11.	Mettre en relation la dépendance au bois de chauffe/charbon avec la faible capacité de mobilisation de l'électricité.	Cela sera intégré. Sachant que cela s'explique aussi par des nombreux problèmes institutionnels dans le secteur (capacité de recouvrement, mauvaise gestion de la SNEL), qui aboutit à un système de distribution chaotique (intermittence). En plus la population n'a pas les moyens d'accéder à ces sources d'énergie et il y a une difficulté de mettre en place un système de distribution sur un territoire aussi grand.
12.	L'étude des causes doit être approfondie. Il convient notamment de relativiser l'impact des infrastructures routières existantes sur la déforestation (du fait de leur mauvais état).	Insister sur le fait que le diagnostic est basé sur la bibliographie existante, en particulier au niveau régional, et que des études complémentaires sont bien prévus pour aboutir à un consensus sur les causes de déforestation au niveau national et provincial d'ici la fin de l'année. Les précisions sur infrastructures seront intégrées.
13.	Il ne faut pas porter de jugement de valeur sur l'importance des causes, alors que l'on n'a pas encore réalisé d'études fiables en ce sens. Il semble que le rôle de l'exploitation forestière industrielle est minimisé par rapport aux autres causes, alors que l'on manque d'études fiables sur ce thème. Il ne faut pas non plus minimiser le rôle de l'exploitation minière. Il convient également de distinguer causes historiques et causes futures.	On précisera bien qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les causes présentées. On supprimera des phrases comme quoi : « A condition de respecter les plans d'aménagement, l'exploitation forestière commerciale a relativement peu d'impact direct en matière de déforestation et de dégradation dans la région ». A remplacer par : « l'exploitation forestière industrielle a un impact sur la déforestation, que ce soit direct ou indirect. Les études des causes devront permettre de quantifier précisément cet impact. Il est cependant probable qu'il pourrait devenir beaucoup plus important dans l'avenir dans un scénario de relance du secteur». On supprimera la phrase suivante : « Ce facteur de déforestation apparaît relativement marginal aujourd'hui (ses effets se font principalement sentir dans certaines zones du Katanga, les deux Kasai, les deux Kivu, le Maniema, la Province Orientale et dans le Bas-Congo), mais la restructuration du secteur minier entamée en 2004 pourrait relancer l'industrie minière dans les prochaines années ». A remplacer par : « ce facteur de déforestation a un impact localisé dont les effets se font sentir dans certaines zones du pays (Katanga, les deux Kasai, les deux Kivu, le Maniema, la Province Orientale et le Bas Congo). La restructuration du secteur minier entamée en 2004 pourrait venir accentuer son impact ». On supprimera la phrase suivante : « Une partie de la population s'est donc tournée vers des activités agricoles de subsistance, pouvant entraîner un processus de déforestation brutal ». A remplacer par : « une partie de la population s'est donc tournée vers des activités agricoles de subsistance, pouvant entraîner un pic de déforestation ».
14.	Certaines causes sont aussi des besoins de développement (mines, infrastructures, projets agroindustriels). Qu'est ce qu'on peut imaginer comme accompagnement ?	Le groupe de travail sur stratégies sectorielles s'est penché sur la question. Et il ressort qu'une limitation réglementaire semble difficile à envisager étant données les enjeux liés à certains projets. Par contre, un plan d'aménagement national et un renforcement des études d'impact semblent une bonne voie pour y parvenir. A préciser dans le R-PP comme des options possibles d'accompagnement, mais sachant qu'à ce stade les politiques et mesures ne sont pas définies.
15.	La description des facteurs de la déforestation est incomplète et doit être mieux liée aux options stratégiques	L'étude en cours sur les facteurs de la déforestation fournira de détails sur ce sujet, car le R-PP est plutôt une feuille de route. Par ailleurs ce sont ces études qui permettront de prioriser les causes, pour mieux cerner les priorités de la

	Commentaires	Réponses et/ou actions à mener dans le R-PP
		stratégie nationale, des projets pilotes, et des programmes anticipés.
16.	Le document semble dégager une position sur les moteurs de la déforestation avant qu'un consensus sur les moteurs actuels et futurs ne soit trouvé sur base des études en cours (page 35).	Préciser que le document doit se limiter à définir le chantier de travail et de discussions pour définir les moteurs de la déforestation et distinguer leur respective importance selon les régions du pays. La position sera définie par les résultats des études en cours. Les études devront être menées et validées de façon participative.
Composante 2b – Options stratégiques de REDD		
17.	La plupart des stratégies qui seront mises en œuvre pour la REDD relèvent des autres secteurs que le Ministère de l'Environnement. Il faut faire le lien avec ces stratégies sectorielles, pour identifier d'éventuels recouvrements entre stratégies, ou au contraire des points conflictuels	Les ministères présents dans le groupe de travail (Plan, Infrastructures, Énergie, Agriculture, Environnement) ont donné des éléments de leur stratégie sectorielle, éléments qui seront intégrés au R-PP. Le groupe de travail a permis de faire émerger des besoins pour avancer conjointement vers la REDD : besoin d'un plan d'aménagement national du territoire, besoin de renforcer la réalisation des études d'impact (sans pour autant ralentir tous les projets), et appuyer les initiatives locales du privé (rendre le cadre fiscal plus favorable, informations et consultations spécifiques, données en libre accès, appels à projet peuvent inciter à des partenariats avec le privé, etc.) et de la société civile. Ces aspects seront présentés comme des idées potentielles d'éléments stratégiques, au même titre que les 14 programmes. Une étude approfondie des stratégies sectorielles est prévue et elle pourra permettre de prendre en compte certaines contraintes dans les différents secteurs et de pouvoir éventuellement redimensionner la stratégie REDD. Le compte-rendu du groupe de travail, après validation par les participants, sera inséré en annexe du RPP.
18.	Le R-PP semble définir 14 options stratégiques (ou programmes clé). Toutefois, c'est prématuré car les causes de déforestation n'ont pas fait l'objet d'un consensus entre les acteurs.	Effectivement la rédaction de l'annexe 2b (Options stratégiques de REDD) cause confusion. Cette annexe devra incorporer un texte introductif qui clarifie que les 14 "programmes clé" sont seulement des options stratégiques préliminaires à examiner, parmi d'autres, lors du processus de préparation à la REDD, mais qu'aucune d'elles est retenue pour l'instant, en attendant le processus de construction de la stratégie REDD qui sera participative.
19.	Influence de l'étude McKinsey sur le R-PP	L'étude McKinsey est une étude parmi d'autres qui a alimenté les discussions pour rédiger le R-PP. Ses conclusions ne sont pas nécessairement applicables au R-PP. Il ne s'agit que d'un point de départ.
20.	Préciser les réformes légales et institutionnelles plus urgentes pour la REDD, dont la question foncière, le zonage participatif et la foresterie communautaire. Il convient également de différencier les réformes légales au « cœurs de stratégie » REDD et les réformes transversales (gestion foncière, plan d'utilisation des terres etc.) dans l'annexe 2c du RPP. Une réforme légale est également nécessaire pour traiter le cas de l'exploitation artisanale du bois.	La mission a constitué un groupe de travail interne qui enverra des propositions de modifications, qui seront incluses dans le R-PP. Un étude sur les réformes transversales nécessaire pour la mise en œuvre de la REDD sera lancé dans les semaines qui viennent. La différenciation entre réformes légales aux « cœurs de stratégie » REDD et les réformes transversales sera faite. On mentionnera la réforme légale sur l'exploitation artisanale du bois comme un des chantiers.
21.	Le maintien du moratoire doit être considéré comme étant indispensable pour la mise en œuvre du processus	Le R-PP ne peut pas définir de politiques, actions ou conditions concernant la REDD, mais définir le cadre de travail pour assurer que la RDC devienne prête pour entrer dans un mécanisme REDD. Encore une fois, la R-PP est une feuille

	Commentaires	Réponses et/ou actions à mener dans le R-PP
	REDD, étant donné que l'exploitation industrielle de bois n'a pas contribué à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et des peuples autochtones et n'apporte pas grand chose dans le budget de l'Etat.	de route pour la Préparation à la REDD. Voir proposition point 18.
22.	L'urgence et la nécessité du zonage participatif devront clairement ressortir dans le document et être considérées comme un préalable dans la mise en œuvre de la stratégie REDD (Page 80 et Le programme 6 annexe 2B)	L'importance et l'urgence du zonage participatif seront plus soulignées dans le R-PP, même si la section 2b de la version 2 du R-PP lui dédie déjà une section (pp.43-44). Cependant, le R-PP ne peut pas mettre de préalable car c'est une feuille de route pour catalyser la REDD à travers un processus participatif et consensuel. De toute façon, la question du zonage mérite plus d'attention et priorité dans le R-PP.
23.	Le document devra indiquer la nécessité de clarifier le Régime foncier coutumier et les droits de propriété des terres dans la mise en œuvre de la stratégie REDD (Page 20).	La problématique foncière est déjà identifiée dans la section 2b du document comme clé pour le développement de la Stratégie REDD (pp. 42-43) Voir propositions point 20.
24.	Le développement des nouvelles plantations en monoculture tel que le palmier à huile ne devait pas toucher les forêts naturelles	Le R-PP ne peut pas définir ce genre d'actions. L'annexe 2b (Options stratégiques de REDD) devra incorporer un texte introductif qui clarifie que les 14 "programmes clé" sont seulement des options stratégiques préliminaire à examiner lors du processus de préparation à la REDD, mais qu'aucune d'elles est retenue pour l'instant en attendant le processus de construction de la stratégie REDD (qui sera participative). Le SESA vise à assurer que les aspects environnementaux et sociaux seront pris en compte lors de la discussion des options stratégiques de la REDD et devrait influencer la prise de décision. Par ailleurs, des sauvegardes seront mises en place pour éviter les impacts négatifs environnementaux et sociaux.
25.	Le R-PP n'intègre pas bien les initiatives en cours à travers d'autres programmes, notamment le PFCN et son programme cadre PNFOCO.	Il faut les mentionner plus explicitement dans le R-PP. Un travail intense sera fait dans les prochains jours pour mettre en cohérence le R-PP avec les initiatives existantes.
26.	Le processus de conversion des titres doit être achevé dans la transparence et le respect des droits humains pour contribuer à la réduction des conflits d'accès aux ressources entre exploitants forestiers, communautés locales et peuples autochtones.	Le R-PP y fera mention, mais cela ne fait pas partie du programme de travail détaillé dans le R-PP car déjà en cours par ailleurs.
Composante 2c – Cadre de mise en œuvre		
27.	Si tout passe par un fonds national, cela pose des questions sur le devenir du MDP forestier et sur la confiance des investisseurs étrangers à court terme? Peut-on envisager un système intermédiaire avant la mise en place de ce fonds national et la confiance associée? La centralisation des transactions carbone au niveau central (contrats signés avec la DSE) n'est pas en ligne avec le but de la RDC d'attirer l'investissement privé pour la mise en	A ce stade, plusieurs options sont ouvertes, et le R-PP ne définira pas de cadre de mise en œuvre précis, mais une série d'études visant à examiner la question en profondeur. La possibilité, les conditions et les sauvegardes nécessaires pour éventuellement permettre des transactions directes entre d'acheteurs et des communautés ou des privés nationaux sera analysée lors de la mise en œuvre du R-PP. Ce travail sera fait en étroite collaboration avec la Division de Services Environnementaux. Le groupe de travail sur les droits du carbone reconnaît la nécessité de développer des mécanismes intermédiaires, tout en poursuivant les efforts pour le développement d'un cadre de mise en œuvre national.

	Commentaires	Réponses et/ou actions à mener dans le R-PP
	œuvre de la REDD	
28.	La phrase "l'affirmation du rôle central de l'Etat comme unique propriétaire habilité à commercialiser le carbone forestier national" (p. 52) crée controverse.	La phrase sera supprimée. Néanmoins, des revues légales et des débats approfondis sur la question de la propriété du carbone devront être réalisés lors du processus d'élaboration de la Stratégie REDD+ et de son cadre de mise en œuvre.
29.	Les idées préliminaires pour le mécanisme de gestion des fonds REDD devrait être mieux explicitées dans le R-PP.	Le R-PP inclura, comme activité prioritaire, le design d'un mécanisme de gestion de fonds, même si intérimaire, pour la REDD en RDC (qui serait l'embryon du Fonds National REDD à l'avenir). Cette activité comprendra trois étapes: (i) analyse des options de gestion des fonds pour la REDD en RDC; (ii) conceptualisation d'un mécanisme de gestion des fonds intègre et crédible, même si intérimaire, pour la REDD; et (iii) lancement d'un tel mécanisme financier intérimaire.
30.	Les termes de référence de l'étude sur la distribution des revenus et le cadre de mise en œuvre devraient être développés (annexe 2c)	Certainement, la section sur "Mécanisme de partage de revenus REDD"(pp. 109-110) devra être un peu plus élaborée. Le GTCR enverra ses commentaires à ce sujet d'ici le 17 février.
Composante 2d – Impacts sociaux et environnementaux		
31.	Lien avec la loi cadre sur l'environnement et rôle du GECC	Le groupe de travail a examiné le texte et l'annexe 2d, il n'y a pas eu de commentaires particuliers. La procédure d'évaluation et d'élaboration des études d'impacts sera mise en place par décret d'application de la loi cadre. Celle-ci stipule aussi la création de l'agence nationale de l'environnement, qui sera chargée de veiller à la mise en œuvre de la SESA et des études d'impact environnementales pour les projets.
32.	Concernant la Stratégie sur l'Evaluation Sociale et environnementale, le processus REDD devait s'appuyer sur la loi cadre sur l'environnement en cours de discussion au parlement en tenant compte des mesures de sauvegarde de la Banque Mondiale.	C'est mentionné dans le R-PP. Les politiques de sauvegarde des bailleurs et des agences d'appui seraient appliquées systématiquement dès la phase de préparation. Le R-PP mentionne l'application de ces politiques et pour cela recommande l'élaboration d'une SESA dont l'objectif est la prise en compte de la protection de l'environnement ou des intérêts des populations concernées (notamment les peuples autochtones) dans l'affinement de la stratégie REDD.
Composante 3 – Niveaux de référence et niveaux de références d'émissions		
33.	Données mentionnées dans le RPP sont de faibles qualité, et il est très coûteux de collecter des données de qualité.	Autant que possible, les niveaux de référence se baseront sur des données existantes et travaux en cours (UCL, Mc Kinsey, IIASA, projections macroéconomiques de la Banque Mondiale, etc.)
34.	Données sont très dispersées et doivent être centralisées et homogénéisées	C'est le rôle du RGC. Le R-PP prévoira le renforcement de l'équipe du RGC avec 2 personnes à plein temps.
35.	Prise en compte des implications liées à la déclaration de Copenhague sur les « situations nationales »	L'utilisation du terme « situations nationales » a un certain nombre d'implications méthodologiques, et la coordination nationale essaiera de diffuser des informations sur ces implications lors d'ateliers.
36.	Les travaux de cartographie participative peuvent servir à construire des niveaux de référence.	Le R-PP fera mention de ces initiatives qui viendront alimenter notamment les analyses socio-économiques du scénario de référence. Par ailleurs, le test et l'utilisation de ces approches au niveau projet est très pertinent. Ce sont des approches que la société civile pourra essayer de faire remonter au niveau des projets pilotes.
37.	Donner la possibilité aux communautés locales et populations autochtones de développer leurs propres scénarios de	Le « Niveau d'Émission de Référence » doit être national, basé sur les données historiques et modifiées d'après les 'circonstances nationales'. C'est le rôle du Gouvernement de le préparer et de le défendre lors des négociations

	Commentaires	Réponses et/ou actions à mener dans le R-PP
	référence (Page 59)	internationales. Toutefois, les données préparées par la société civile, à travers la Cartographie Participative, par exemple, seront sources d'information pour cet exercice. Pour la préparation des 'scénarios de référence' sous-nationaux, la participation de la société civile sera clé.
Composante 4a – Système de suivi des émissions et absorptions		
38.	Pourquoi ne pas utiliser les données déjà existantes ?	Ces données ne sont pas associées à des estimations d'incertitude, ce qui est nécessaire dans le cadre de la CCNUCC. Par contre, le RPP précisera bien que les placettes permanentes déjà existantes seront valorisées et que les inventaires forestiers existants pourront être utilisés dans la validation des données.
39.	Pourquoi suivre l'ensemble des pools de carbone et des activités REDD+ ?	C'est a priori une obligation de la CCNUCC.
Composante 4b – Système de suivi des autres bénéfiques et impacts.		
40.	Le document n'est pas clair et doit être mis en cohérence avec les autres composantes qui collectent aussi de la donnée (SESA, niveaux de référence, etc.)	Une nouvelle version va circuler dans les jours qui viennent pour validation par les parties prenantes.
Composante 5 – Calendrier et budget		
41.	3 ans, cela semble ambitieux	Le R-PP doit inclure une matrice de risques et d'actions d'atténuation. Un des risques sera justement le fait que le temps de mise en œuvre du R-PP est assez comprimé. Une revue à mi-parcours (avant la fin 2011) est suggérée pour réviser de façon réaliste les activités, le budget et le calendrier de préparation à la REDD. Par ailleurs, les priorités sur les différentes composantes devront être identifiées (à moyen terme) et la planification devra tenir en compte des priorités de chaque composante.
Composante 6 – Conception d'un cadre de suivi et évaluation		
42.	Préciser que tout le processus de mise en œuvre du RPP respecte lui aussi les procédures de sauvegarde de la Banque Mondiale.	Ce sera inclus dans le R-PP.
43.	Le R-PP manque d'un Cadre de Résultats	Le R-PP devra inclure un Cadre de Résultats simple et clair, en incluant des résultats attendus et des indicateurs de réussite, afin de permettre l'évaluation de la mise en œuvre du R-PP.
Commentaires généraux		
44.	Importance de recruter de préférence personnel et consultants nationaux, si disponibles, pour renforcer les capacités nationales	On va le mentionner ça dans le R-PP.
45.	L'échelle des projets géographiques mérite plus d'attention: il faut soit considérer un grand projet géographique, ambitieux, soit plusieurs projets, sachant que l'objectif est d'inspirer la poursuite de la REDD à niveau national et de fournir des leçons et aspects pragmatiques de la REDD	Les options seront mentionnées dans la section de projets géographiques, prenant en compte le besoin de structurer à priori un mécanisme financier adéquat afin d'être capable de financer un tel projet ambitieux. Le RPP mentionnera également plus de détails sur les projets pilotes.

Annexe 5 – Proposition de Cadre de résultats pour le R-PP

RDC: Plan de Préparation à la REDD (R-PP)		
<u>CADRE DE RESULTATS</u>		
Objective: La RDC est outillée et prête à s'engager dans le système REDD+ international		
Résultats attendus	Parties prenantes principales	Indicateurs de progrès et de performance
1. Une stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2030 est élaborée de manière participative et prête à démarrer	Comité National, Comité Interministériel, CN-REDD, GTCR, PNUD, BM, FAO	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale REDD+ de qualité, ambitieuse, point de convergence des différentes parties prenantes du REDD • La stratégie s'appuie sur un outil d'aide à la décision (niveaux de référence) et sur une évaluation sociale et environnementale stratégique (SESA) robuste • Plan d'investissement pour le REDD pragmatique, multisectoriel et budgétisé
2. Un cadre institutionnel de mise en œuvre de la REDD est construit et mis en place en 2013 de façon intérimaire	Comité National, MECNT, CN-REDD, BM, PNUE, PNUD	<ul style="list-style-type: none"> • Un registre des projets et initiatives carbone fonctionnel • Fonds/mécanisme national intérimaire de gestion des finances carbone en place • Les procédures de l'évaluation sociale et environnementale sont en vigueur
3. Un système MRV compréhensif est élaboré et opérationnel	DIAF, CN-REDD, FAO, BM, PNUE	<ul style="list-style-type: none"> • Système MRV de gaz à effet serre (déforestation / dégradation) est opérationnel et géré au niveau du pays • Système MRV sur des aspects sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques et fonctionnel • Le système MRV dual est adopté par les parties prenantes du REDD

NOTE: Ce Cadre de résultats est un draft en cours de finalisation

Annexe 6 – Proposition de Matrice de risques pour le R-PP

Risques	Actions d'atténuation
La période prévue pour la préparation du pays à la REDD (3 ans, 2010-2012) est trop serrée et peu réaliste, étant donnée la portée ambitieuse des activités de préparation en RDC (notamment les réformes légales et juridiques à réaliser, la création de nouvelles institutions et mécanismes financiers, et les efforts de déclinaison au niveau provincial)	Le R-PP est construit de façon flexible avec une gestion adaptative qui permettra d'optimiser le temps. L'existence de la CN-REDD, avec le rôle clé de pilotage de l'ensemble de la Préparation à la REDD, permet d'intensifier les efforts nécessaires. Le R-PP identifie aussi les actions prioritaires avec l'objectif d'avoir une préparation intérimaire à la REDD qui permet de démarrer. Le soutien politique de haut niveau sera fondamental pour faire avancer les réformes nécessaires. Enfin, une révision à mi-parcours de la mise en œuvre du R-PP sera réalisée avant la fin 2011 pour réajuster le calendrier, les activités et le budget selon les progrès réalisés et les résultats atteints.
Plusieurs réformes de gouvernance dans le secteur forestier doivent être achevées pour permettre le succès de la REDD	La REDD introduit le concept de paiement basé sur les résultats, créant donc des incitations pour la prise de mesures qui garantissent la réduction de la déforestation. Cela inclura nécessairement des réformes de gouvernance (notamment les questions foncières, la transparence dans la gestion des fonds, le zonage participatif comme instrument de gestion du territoire, etc.). Le processus de Préparation devra aussi mettre en place des mesures de sauvegardes socio-environnementales robustes et appropriées. De plus, la préparation à la REDD sera accompagnée et supervisée au niveau international. Enfin, la REDD offre de nouvelles opportunités d'engagement avec la société civile, ce qui pourra soutenir le processus de réformes nécessaires.
Les capacités limitées au niveau du gouvernement national et des provinces pourraient bloquer l'avancement de la REDD, qui demande un niveau élevé de capacités institutionnelles et techniques.	Le processus REDD prévoit le renforcement des capacités dans toutes ses composantes. L'appui de l'expertise internationale dans des domaines spécifiques est aussi envisagé. Le processus cherchera des synergies avec d'autres initiatives en cours visant le renforcement des capacités de l'administration publique.
Manque de coordination intersectorielle pour attaquer les causes de la déforestation (au-delà du domaine forestier)	La REDD offre une opportunité unique pour l'organisation intersectorielle en RDC. La création du Comité Interministériel REDD et l'implication croissante d'autres Ministères dans les travaux pilotés par la CN-REDD alimenteront les approches intersectorielles. Le soutien à haut niveau politique sera aussi nécessaire. Les arrangements institutionnels REDD devront être réévalués à cette lumière à mi-parcours. La coordination doit se faire aussi au niveau des bailleurs de fond. La CN-REDD cherchera des synergies avec les programmes et projets en cours.
Le financement pour l'ensemble du R-PP (autour de US\$ 20 millions) n'est pas encore bouclé	Le R-PP est une feuille de route pour la préparation du pays à la REDD, qui compte avec l'appui financier des programmes multilatéraux UN-REDD et FCPF (autour de US\$ 9 millions). Le R-PP servira aussi d'instrument de mobilisation de cofinancement auprès d'autres bailleurs. La CN-REDD est déjà en discussion avec le CBFF et d'autres fonds de financement potentiels pour la REDD.

Annexe 7 – Budget provisoire du R-PP et stratégie de mobilisation financière

(en milliers US\$)

Synthèse - Plan de Préparation 2010-2012 - R-PP RDC		
Montant global du plan de préparation		\$22 652
... Total financements disponibles		\$1 827
... dont financement - UN-REDD/FCPF en exécution	\$1 227	
... dont OIBT / REDDES	\$600	
Montant global restant à financer		\$20 825
Financement sollicité auprès de l'UN-REDD et du FCPF		\$8 900
... Sollicitation Banque Mondiale / FCPF		\$3 400
... Sollicitation UN-REDD		\$5 500
... dont PNUD	\$2 185	
... dont FAO	\$2 343	
... dont PNUC	\$972	
Co-financement*		\$11 925
<i>* Les démarches sont engagées en vue d'obtenir le soutien financier du CBFF et d'autres bailleurs bilatéraux</i>		

Annexe 8 – Communiqué de la Société Civile (GTCR) sur le R-PP



GRUPE DE TRAVAIL CLIMAT REDD DE LA SOCIETE CIVILE DE LA RDCONGO

Les observations de la Société Civile sur le Plan de Préparation nationale de la REDD (R-PP) février 2010

Analyse

Le Groupe de Travail Climat REDD de la société civile apprécie la pertinence et la complexité du contenu du Document R-PP qui a pris en considération la nécessité d'impliquer la société civile, les communautés locales peuples et autochtones lors consultations, information au cours de l'élaboration de ce document. Pour ce faire beaucoup des contacts préalables et des séances de travail ont été initiés de part et d'autres pour le montage de la première version R-PP.

Tout en étant conscient des enjeux de la consultation en rapport avec les dimensions, l'immensité et la diversité du pays, le souhait est que ce processus se consolide dans la mise en œuvre de la stratégie R-PP.

Cependant nous voudrions que les questions suivantes qui n'ont pas été clairement abordées soient clarifiées pour que nous puissions avoir une vision commune. Il s'agit de :

- *Le document semble dégager une position sur le moteur de la déforestation avant que le Consensus sur les moteurs actuels et futurs ne soit trouvé sur base des études en cours (page 35),*
- *L'urgence et la nécessité du zonage participatif devra clairement ressortir dans le document et être considéré comme un préalable dans la mise en œuvre de la stratégie REDD (Page 80 et Le programme 6 annexe2B)*
- *Le document devra indiquer la nécessité de clarifier le Régime foncier coutumier et les droits de propriété des terres dans la mise en œuvre de la stratégie REDD (Page 20).*
- *le maintien du moratoire doit être considéré comme étant indispensable pour la mise en œuvre du processus REDD, étant donné que l'exploitation industrielle de bois n'a pas contribué à l'amélioration des conditions de vie des COLO et PA, et n'apporte pas grand-chose dans le budget de l'Etat.*
- *Le processus de conversion des titres doit être achever dans la transparence et le respect des droits humains pour contribuer à la réduction des conflits d'accès aux ressources entre exploitants forestiers, COLO et PA à l'exemple de SIFORCO et société civile BUMBALITB et Communauté locales de INGENDE et BIKORO(Equateur).PERENCO et les peuple de MUANDA (Bas Congo) dans l'exploitation pétrolière et récemment SODEFOR et les Communautés locales de BOKONGO (Bandundu) dont on vient de constater la mort en prison d'un détenu parmi les 26. Le processus REDD devrait tirer une leçon des mauvaises expériences de l'exploitation industrielle de bois et de la conservation et des érections des aires protégées.*



Adresse : 251, Av progrès, Q Bon marché Kinshasa BARUMBU

8 bis, Av 3 vallée Kinshasa Binza Macampagne

E-Mail : gtclimatredd@yahoo.fr

Tél : +243 998676477

- *Le développement des nouvelles plantations monocultures tel que le palmier à huile ne devait pas toucher les forêts naturelles,*
- *La concrétisation de l'étude sur le Partage des bénéfices devait être développée dans la mise en œuvre de la stratégie (Annexe 2),*
- *Concernant la Stratégies sur l'Evaluation Sociale et environnementale, le processus REDD devait s'appuyer sur la loi cadre sur l'environnement en cours de discussion au parlement en tenant compte des mesures de sauvegarde de la Banque Mondiale,*
- *Donner la possibilité aux COLO et PA de développer leurs propres scénarios de référence (Page 59),*
- *Le statut de la société civile dans le processus REDD devait ressortir clairement dans les activités et la répartition budgétaire dans le R-PP (Page 80),*

En perspectives Groupe de Travail attend développer des mécanismes pour renforcer sa participation et travailler en synergie avec la Coordination Nationale REDD en général et toutes les autres parties prenantes en particulier. Le Groupe de Travail tient à réaffirmer la nécessité de son implication dans la planification et la mise en œuvre de tous les projets et programmes retenus et ce dans tous les domaines.

Le Plan de travail ainsi que la stratégie de la société civile continuera améliorer au fil du temps, en tenant compte des contributions des acteurs locaux en provinces et prendra toujours en compte les recommandations des uns et des autres en vue d'harmoniser avec le Plan de la Coordination Nationale REDD pour un travail en synergie tout en réaffirmant son autonomie dans certaines actions.

En ce qui concerne la stratégie nationale REDD, qui doit être un outil bien préparé, elle doit cependant garder une hauteur et démarcation de la stratégie que développe la firme MC Kinsey, qui était fait dans des conditions d'urgence et de précipitation.

Le GTCR renforcera davantage son ancrage communautaire en veillant à ce que tout puisse partir, de la base vers le sommet, toutefois le GTCR a besoin d'appui, surtout au regard des enjeux.

La société civile reste convaincue qu'au-delà des desideratas soulevés, le processus avance. Et les étapes de validation du RPP par toutes les parties prenantes démontrent à suffisance l'esprit d'inclusivité.

Merci.